



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air

Question au Gouvernement n° 1684

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Denis Merville.

M. Denis Merville. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'environnement. Madame le ministre, au terme de la réunion du G7 qui vient de se tenir à Caen, vous avez, avec vos homologues européens, souligné la nécessité de redonner du souffle au Sommet de la terre tenu à Rio en 1992. Il avait été convenu, lors de ce sommet, que la perspective d'un développement durable constituait un défi planétaire exigeant le concours de tous.

La pollution des grandes métropoles, l'effet de serre, les pluies acides, la désertification, la dégradation de la couche d'ozone, autant de thèmes aujourd'hui bien connus du grand public et auxquels la conscience collective attache un intérêt croissant. Les pics de pollution constatés l'été dernier dans notre capitale auront convaincu les derniers sceptiques de la nécessité de mieux préserver notre atmosphère. Le nombre de personnes hospitalisées pour complication respiratoire avait alors dépassé les moyennes généralement relevées. Les enfants en bas âge et les personnes âgées furent tout particulièrement affectés.

Sensibilisée depuis de nombreuses années à ces problèmes, vous avez immédiatement mesuré l'enjeu de santé publique de la situation. Au terme d'une intense concertation, vous avez proposé un projet de loi sur l'air et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. Attendu par les défenseurs de l'environnement, ce texte comporte des avancées pour informer mais surtout prévenir les pollutions atmosphériques. Il fait, entre autres, application du principe bien connu «pollueur-payeur», et envisage notamment une fiscalité incitative, une fiscalité «verte», qui devrait à terme permettre d'enregistrer des progrès sensibles.

Toutefois, la pollution ne connaît pas de frontières, plus particulièrement la pollution atmosphérique. C'est pourquoi il me serait agréable de savoir si, lors de la rencontre de Caen, vous avez évoqué ces problèmes et si des prolongements sont envisageables avec nos principaux partenaires pour parvenir au développement durable que nous souhaitons tous. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, lors du G7 consacré aux questions de développement durable, nous avons traité pour la première fois des rapports entre la santé et l'environnement. Les questions propres à la pollution atmosphérique n'ont pas été directement évoquées, mais elles l'ont été par ce biais.

La question de la pollution atmosphérique est au centre de bien des débats internationaux aujourd'hui. Elle a été abordée à New York, lors de la réunion de la commission du développement durable il y a trois semaines, et à Londres, il y a une huitaine de jours, puisque mon homologue, M. Gummer, a organisé une conférence spécialement consacrée à l'ozone.

De fait, la pollution atmosphérique ne connaît pas de frontières, comme vous l'avez rappelé, et au niveau européen, nous importons et exportons à peu près la même chose en termes de pollution.

Le texte que le Sénat a adopté en première lecture la semaine dernière est donc important. Il s'inscrit tout à fait dans une démarche européenne car tous les pays de l'Europe connaissent à peu près le même problème en ce moment. Nous continuerons à agir sur le plan international. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Denis Merville.

M. Denis Merville. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'environnement. Madame le ministre, au terme de la réunion du G7 qui vient de se tenir à Caen, vous avez, avec vos homologues européens, souligné la nécessité de redonner du souffle au Sommet de la terre tenu à Rio en 1992. Il avait été convenu, lors de ce sommet, que la perspective d'un développement durable constituait un défi planétaire exigeant le concours de tous.

La pollution des grandes métropoles, l'effet de serre, les pluies acides, la désertification, la dégradation de la couche d'ozone, autant de thèmes aujourd'hui bien connus du grand public et auxquels la conscience collective attache un intérêt croissant. Les pics de pollution constatés l'été dernier dans notre capitale auront convaincu les derniers sceptiques de la nécessité de mieux préserver notre atmosphère. Le nombre de personnes hospitalisées pour complication respiratoire avait alors dépassé les moyennes généralement relevées. Les enfants en bas âge et les personnes âgées furent tout particulièrement affectés.

Sensibilisée depuis de nombreuses années à ces problèmes, vous avez immédiatement mesuré l'enjeu de santé publique de la situation. Au terme d'une intense concertation, vous avez proposé un projet de loi sur l'air et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. Attendu par les défenseurs de l'environnement, ce texte comporte des avancées pour informer mais surtout prévenir les pollutions atmosphériques. Il fait, entre autres, application du principe bien connu «pollueur-payeur», et envisage notamment une fiscalité incitative, une fiscalité «verte», qui devrait à terme permettre d'enregistrer des progrès sensibles.

Toutefois, la pollution ne connaît pas de frontières, plus particulièrement la pollution atmosphérique. C'est pourquoi il me serait agréable de savoir si, lors de la rencontre de Caen, vous avez évoqué ces problèmes et si des prolongements sont envisageables avec nos principaux partenaires pour parvenir au développement durable que nous souhaitons tous. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, lors du G 7 consacré aux questions du développement durable, nous avons traité pour la première fois des rapports entre la santé et l'environnement. Les questions propres à la pollution atmosphérique n'ont pas été directement évoquées, mais elles l'ont été par ce biais.

La question de la pollution atmosphérique est au centre de bien des débats internationaux aujourd'hui. Elle a été abordée à New York, lors de la réunion de la commission du développement durable il y a trois semaines, et à Londres, il y a une huitaine de jours, puisque mon homologue, M. Gummer, a organisé une conférence spécialement consacrée à l'ozone.

De fait, la pollution atmosphérique ne connaît pas de frontières, comme vous l'avez rappelé, et au niveau européen, nous importons et exportons à peu près la même chose en termes de pollution.

Le texte que le Sénat a adopté en première lecture la semaine dernière est donc important. Il s'inscrit tout à fait dans une démarche européenne car tous les pays de l'Europe connaissent à peu près le même problème en ce moment. Nous continuerons à agir sur le plan international. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1684

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 1996, page 3588

Réponse publiée le : 30 mai 1996, page 3588

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 mai 1996